

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

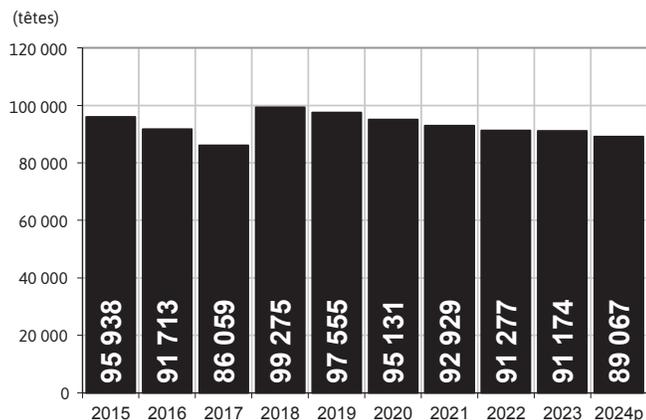
1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2024**
 - 2.1 **Mise à jour des pratiques de biosécurité dans les encans du Québec**
 - 2.2 **Veaux laitiers**
 - 2.2.1 **Qualité des veaux**
 - 2.2.2 **Veaux laitiers croisés boucherie**
 - 2.3 **Bovins de réforme**
 - 2.3.1 **Promotion Bœuf du Québec**
 - 2.3.2 **Projet Bœuf solidaire**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025**
 - 3.1 **Veaux laitiers**
 - 3.1.1 **Veaux laitiers de qualité**
 - 3.2 **Bovins de réforme**
 - 3.2.1 **Promotion Bœuf du Québec**
 - 3.3 **Projet naisseur-finisseeur de bouvillons de type laitier**
4. **CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES VEAUX LAITIERS**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024

Figure 1 : Nombre de bovins du Québec réformés

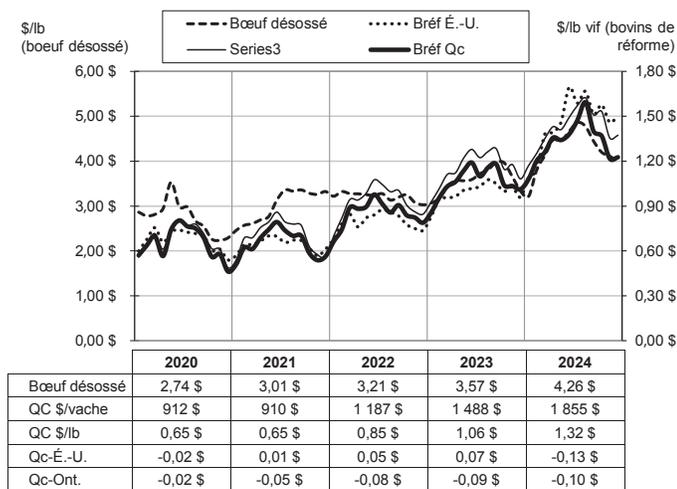


Source :
• PBQ : Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En 2024, en moyenne 1 713 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec. Le volume de bovins de réforme mis en marché est en baisse de 2,4 % par rapport à 2023.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 2 : Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada

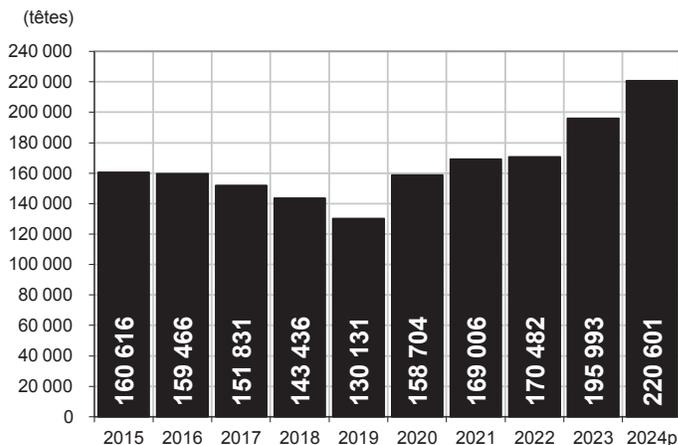


Sources :
• PBQ : Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bréf QC (\$/lb)
• PBQ : Revenus par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant, Bréf QC (\$/tête)
• Canfax : Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bréf ON
• USDA : Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bréf É.-U.
• Canfax : Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

En 2024, le prix moyen des bovins de réforme a augmenté à 1,32 \$/lb vif comparativement à 1,06 \$/lb vif l'année précédente. Cette augmentation est causée par la forte demande pour la protéine bovine sur le marché nord américain.

Le prix de référence moyen du bœuf désossé s'est situé à 4,26 \$/lb en 2024 alors qu'il était de 3,57 \$ en 2023.

Figure 3 : Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Source :
• PBQ : Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

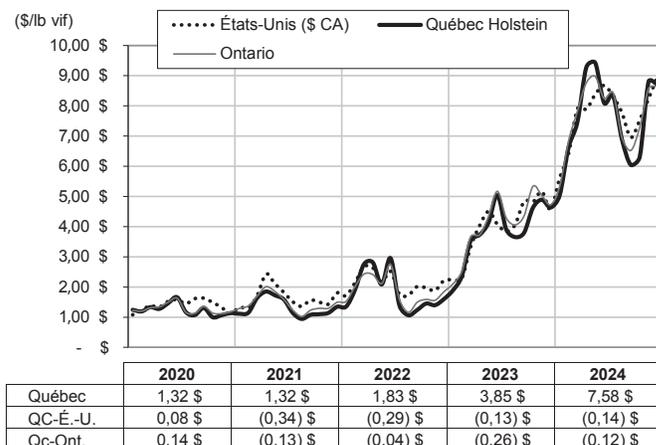
En moyenne, 4 242 veaux laitiers ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2024.

Le volume total de veaux laitiers mis en marché prévu pour 2024 est de 220 601. Il s'agit d'une hausse de 11 % par rapport à 2023.

La proportion de veaux laitiers issus d'un croisement avec de la semence de taureau de boucherie commercialisés dans les encans du Québec a atteint 57 % en 2024.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 4 : Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États Unis

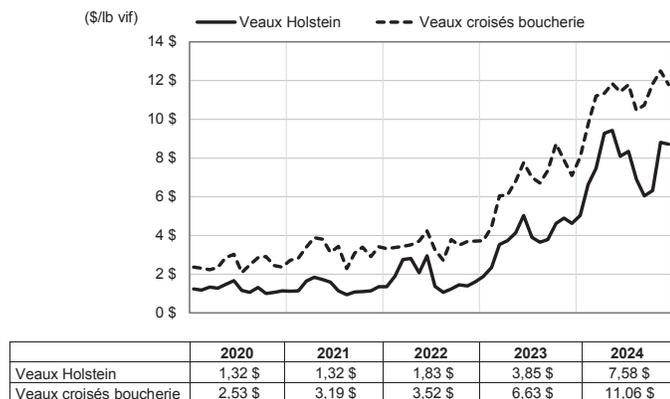


Sources :
• PBQ : Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec
• OCA : Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario
• USDA : Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Les veaux laitiers mâles ont été commercialisés à un prix moyen annuel de 7,58\$/lb vif en 2024, soit 3,73\$/lb vif de plus que l'année précédente. Cette variation s'explique notamment par une très forte demande pour des sujets d'engraissement sur le marché américain et par un taux de change favorable à l'exportation de veaux vers les États-Unis.

Figure 5 : Comparaison des prix des veaux laitiers et des veaux croisés boucherie mâles



Sources :

- PBQ: Prix de vente des veaux laitiers et croisés boucherie mâles vendus dans les encans du Québec

En 2024, les bons veaux mâles Holstein se sont vendus 7,58\$/lb vif comparativement à 11,06\$/lb vif pour les bons veaux laitiers croisés boucherie. L'augmentation du nombre de veaux laitiers croisés boucherie entraîne une réduction de l'offre en veaux Holstein, ce qui a pour effet d'augmenter leurs prix à l'encan.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2024

2.1 MISE À JOUR DES PRATIQUES DE BIOSÉCURITÉ DANS LES ENCANS DU QUÉBEC

Les Producteurs de bovins du Québec ont lancé un projet de développement de protocoles de biosécurité spécifiquement conçus pour les encans du Québec. Ce projet vise à réduire les risques biosanitaires associés au transport et au rassemblement des bovins entre les fermes, particulièrement pour les bovins de réforme et les veaux laitiers. Il est essentiel de mettre en place des mesures rigoureuses pour garantir la sécurité sanitaire tout au long du processus de mise en marché. Ce projet est une étape importante pour améliorer les pratiques de biosécurité dans l'ensemble de l'industrie et renforcer la sécurité sanitaire, tout en soutenant les producteurs dans leur démarche de gestion des risques.

Le projet a pour but d'établir un protocole de biosécurité commun prenant en compte les spécificités de chaque encan, de créer une grille d'évaluation, d'accompagner les encans dans la mise en place des protocoles et de faire de la formation auprès des intervenants.

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026.

2.2 VEAUX LAITIERS

2.2.1 Qualité des veaux

Les résultats du projet de caractérisation pour le développement d'une certification des entreprises mettant en marché des veaux de qualité supérieure dans les encans ont été présentés aux membres du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR). Le projet de recherche et développement a été réalisé en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du Programme de développement sectoriel 2018-2023. Les bonnes pratiques effectuées sur les fermes laitières et les améliorations à apporter pour accroître la qualité des veaux laitiers produits au Québec ont été ciblées dans le cadre de ce projet.

La qualité des veaux laitiers mis en marché est une préoccupation importante pour le secteur. Il a été convenu que le contexte n'est pas favorable à la mise en place d'une certification des entreprises, mais les travaux se poursuivront afin de trouver les meilleurs moyens de valoriser les veaux de qualité tout en réduisant le nombre de veaux de moindre qualité à l'encan.

2.2.2 Veaux laitiers croisés boucherie

Depuis plusieurs années, le secteur s'assure de suivre l'évolution du marché des veaux laitiers croisés boucherie. Le croisement Angus-Holstein est le plus utilisé et la demande est soutenue malgré l'augmentation du volume de veaux à l'encan. Cependant, afin de fournir de l'information à l'ensemble des producteurs, les croisements d'intérêts avec les races Jersey, Ayrshire et Suisse Brune sont également étudiés. En collaboration avec l'association Jersey Québec, des fiches d'information ont été produites et un webinaire spécifique aux besoins des éleveurs de races de couleur a été offert à chacune des associations de race (<https://cutt.ly/taureau-boucherie>). Un séjour en Idaho, aux États-Unis, a été organisé afin de visiter plusieurs entreprises et abattoirs pour en apprendre davantage sur l'utilisation de taureaux de race Charolais lors de l'insémination de vaches Holstein et Jersey.

Le marché des veaux laitiers croisés était abordé dans la conférence Le marché nord-américain de la viande bovine, présentée en Mauricie et en Outaouais. Le secteur bovin de réforme et veau laitier continue ses travaux dans le but de fournir de l'information aux producteurs de lait leur permettant de répondre aux besoins des acheteurs et ainsi maximiser leurs revenus.

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

2.3 BOVINS DE RÉFORME

2.3.1 Promotion Bœuf du Québec

Du 16 juillet au 15 décembre 2024, une campagne publicitaire, en deux phases, a eu lieu sur la [page Facebook Mangez le Bœuf du Québec](#). L'objectif était d'appuyer les ventes des produits Viandes de l'Est (marque de commerce du Groupe ADEL) tout en valorisant le logo de certification de provenance Bœuf du Québec. La première phase de la campagne présentait le bœuf haché dans un contexte de BBQ et la seconde le présentait dans des plats du quotidien. Des images vidéo d'une boucherie de la région de Québec ont également été diffusées.

Les Jeux du Québec se tiendront du 25 juillet au 2 août 2025 à Trois-Rivières. Les 3 500 athlètes âgés de 12 à 17 ans et l'ensemble des bénévoles bénéficieront d'une commandite de viande permettant de faire la promotion de Bœuf du Québec lors de l'évènement.

2.3.2 Projet Bœuf solidaire

Inspiré par le projet Viande solidaire du Syndicat des producteurs de bovins de l'Estrie, en collaboration avec le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook, le secteur a mis sur pied un comité Bœuf solidaire afin de promouvoir des initiatives semblables ailleurs au Québec. Le projet Bœuf solidaire consiste à valoriser la viande de bovins fragilisés tout en aidant les différents acteurs des Banques alimentaires du Québec (BAQ) et de Moisson Québec à fournir de la viande bovine à leurs bénéficiaires. La coordination du projet est effectuée par les BAQ et a permis de démarrer des projets pilotes dans certaines régions. Il permet également de valoriser des bovins qui ne pourraient pas l'être autrement et d'éviter le gaspillage de milliers de livres de viande.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025

3.1 VEAUX LAITIERS

3.1.1 Veaux laitiers de qualité

En collaboration avec les secteurs veau de lait et veau de grain, le secteur veau laitier participe aux travaux de réflexion et de concertation de la planification stratégique 2025-2029 de la filière veau. L'amélioration du bien-être, de la santé et de la qualité des veaux laitiers commercialisés dans les encans demeure une priorité du secteur. Les travaux à venir portent principalement sur l'amélioration des informations affichées dans l'arène de vente et sur la sensibilisation des producteurs à l'importance de livrer des veaux en santé à l'encan.

3.2 BOVIN DE RÉFORME

Le secteur bovin de réforme souhaite s'assurer que tous les bovins commercialisables sont valorisés en respect des lois et règlements en vigueur. Au cours de la prochaine année, une réflexion sur le *Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec* sera effectuée par l'agence de vente afin d'améliorer les conditions de mise en marché et qu'elle soit mieux organisée et plus efficace, notamment en matière de bovins fragilisés.

3.2.1 Promotion Bœuf du Québec

Le secteur bovin de réforme et veau laitier poursuit son implication dans le développement de la certification collective Bœuf du Québec et dans la mise en place de nouveaux partenariats. Un consultant a été embauché dans le but d'augmenter l'utilisation de la marque de certification par les abattoirs et les transformateurs et pour faire connaître la nouvelle certification auprès des distributeurs et des détaillants afin de retrouver des produits certifiés à travers la province.

3.3 PROJET NAISSEURS-FINISSEURS DE BOUVILLONS DE TYPE LAITIER

Le 7 avril 2025, une journée d'information destinée aux producteurs de lait qui souhaitent effectuer la finition de leurs veaux laitiers en bouvillons aura lieu à Drummondville et par vidéoconférence. Cette journée, organisée en collaboration avec le secteur bouvillon d'abattage, comportera un panel de producteurs et des conférences de professionnels sur la mise en marché, la nutrition, le choix de taureau et les aspects de santé des bouvillons laitiers.

4. CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES VEAUX LAITIERS

Malgré l'augmentation du nombre de veaux laitiers, l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers se trouve dans une situation financière critique. En effet, les revenus associés aux contributions provenant des veaux laitiers représentent une faible portion du budget annuel de l'agence. À cela, il faut ajouter la hausse généralisée de l'ensemble des postes de dépenses en raison de l'inflation, en plus de celles nécessaires pour améliorer la sécurité informatique.

Le volume des bovins de réforme mis en marché a diminué d'environ 11% depuis 2020, alors que celui des veaux laitiers a augmenté de près de 50% pour la même période. Selon les prévisions, le volume de bovins de réforme devrait se stabiliser, alors que celui des veaux laitiers pourrait diminuer, surtout si le prix du marché baisse dans les prochaines années.

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution des revenus et des dépenses de l'agence de vente pour les cinq prochaines années si la contribution spéciale pour la production et la mise en marché des veaux laitiers (Contribution) reste identique. Dans ces conditions, le ratio avoir/dépenses de l'agence de vente sera de moins de 50 % à compter de l'année 2028. Le budget adopté pour l'année 2025 ne prévoit aucune dépense associée à des études ou des projets spéciaux.

Budgets prévisionnels sans hausse de contributions

	2025	2026	2027	2028	2029
Total des revenus	375 400 \$	369 000 \$	355 500 \$	355 500 \$	355 500 \$
Bovins de réforme	294 400 \$	288 000 \$	288 000 \$	288 000 \$	288 000 \$
Veaux laitiers	81 000 \$	81 000 \$	67 500 \$	67 500 \$	67 500 \$
Total des dépenses*	375 519 \$	434 907 \$	445 780 \$	456 924 \$	468 347 \$
Surplus (Déficit)	(119) \$	(65 907) \$	(90 280) \$	(101 424) \$	(112 847) \$
Évolution de l'avoir	437 570 \$	371 663 \$	281 383 \$	179 959 \$	67 112 \$
Ration avoir/dépenses	117 %	85 %	63 %	39 %	14 %

Hypothèse production annuelle :

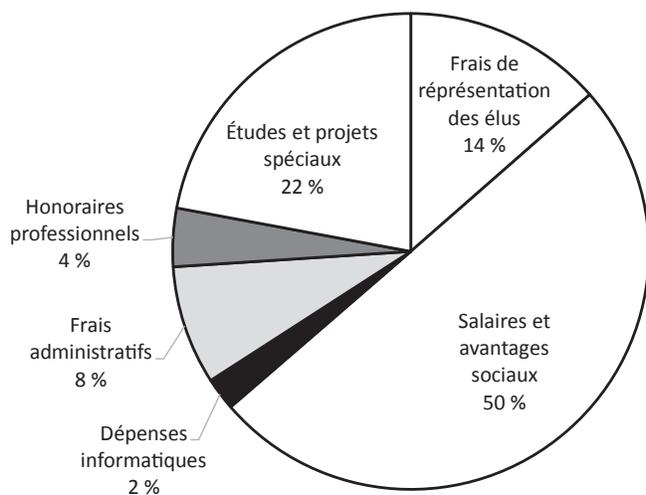
- Bovins de réforme : 92 000 en 2025 puis 90 000 pour les années suivantes
- Veaux laitiers : 180 000 en 2025 et 2026 puis 150 000 pour les années suivantes

50 000 \$ ont été ajoutés aux dépenses en 2026 et les années suivantes

*Selon un taux d'inflation de 2,5%

Les membres du CMMBR ont étudié la situation financière dans un objectif de poursuivre leur implication dans les filières veau et bœuf et d'améliorer l'équité budgétaire entre les secteurs bovin de réforme laitier, bovin de réforme de boucherie et veau laitier. Dans le graphique montrant la répartition des dépenses de l'agence de vente en 2023, 74 % des dépenses associées aux études et projets spéciaux étaient destinés à améliorer la production et la mise en marché des veaux laitiers.

Répartition des dépenses de l'agence de vente en 2023



Une hausse du financement par le biais de la contribution est nécessaire. Ainsi, la hausse proposée devrait permettre de maintenir les services offerts aux producteurs par l'agence de vente et de continuer à collaborer aux travaux des deux planifications stratégiques.

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Des projets de mise en marché pour les veaux laitiers découleront de la mise à jour de la planification stratégique de la filière veau 2025-2029. De plus, des dépenses pour le développement informatique du programme d'affichage dans les encans pourraient être à prévoir dans les prochaines années afin d'améliorer la mise en marché des veaux laitiers. Parallèlement, la filière bœuf souhaite repenser la mise en marché des bovins fragilisés afin qu'elle soit mieux ordonnée et plus efficace.

Par conséquent, le CMMBR recommande de hausser la contribution de 1,05 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1^{er} novembre 2025, pour passer de 0,45 \$ à 1,50 \$ par veau laitier. À titre informatif, la contribution est de 0,45 \$ depuis le 1^{er} mai 2008.

Le tableau ci-dessous présente les budgets prévisionnels de l'agence de vente avec une hausse de la contribution de 1,05 \$ par veau laitier mis en marché.

Budgets prévisionnels avec une contribution de 1,50 \$ sur les veaux laitiers

	2025	2026	2027	2028	2029
Total des revenus	375 400 \$	558 000 \$	513 000 \$	513 000 \$	513 000 \$
Bovins de réforme	294 400 \$	288 000 \$	288 000 \$	288 000 \$	288 000 \$
Veaux laitiers	81 000 \$	270 000 \$	225 000 \$	225 000 \$	225 000 \$
Total des dépenses*	375 519 \$	434 907 \$	445 780 \$	456 924 \$	468 347 \$
Surplus (Déficit)	(119) \$	123 093 \$	67 220 \$	56 076 \$	44 653 \$
Évolution de l'avoir	437 570 \$	560 663 \$	627 883 \$	683 959 \$	728 612 \$
Ration avoir/dépenses	117 %	129 %	141 %	150 %	156 %

Hypothèse production annuelle :

- Bovins de réforme : 92 000 en 2025 puis 90 000 pour les années suivantes
- Veaux laitiers : 180 000 en 2025 et 2026 puis 150 000 pour les années suivantes

50 000 \$ ont été ajoutés aux dépenses en 2026 et les années suivantes

*Selon un taux d'inflation de 2,5 %

Êtes-vous en accord avec la recommandation du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers à l'effet de hausser la contribution spéciale pour la production et la mise en marché des veaux laitiers de 1,05 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1^{er} novembre 2025 ?



OUI



NON

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)